



**FAITES LA LUMIÈRE SUR LE SORT  
DES DISPARUS EN ALGÉRIE**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**





**Monsieur le Président,**

Je vous exhorte à mettre à profit votre troisième mandat présidentiel pour répondre aux demandes des familles de milliers de victimes de disparition forcée qui cherchent à faire valoir leur droit à la vérité, la justice et à des réparations.

Je m'inquiète de ce que certaines dispositions de l'ordonnance 06-01 empêchent l'émergence de la vérité sur le sort réservé aux disparus ainsi que le bon fonctionnement de la justice. Je vous appelle donc à modifier ou à abroger les dispositions concernées, ainsi que l'a recommandé le Comité des droits de l'homme des Nations unies en 2007.

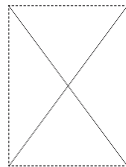
À mes yeux, il ne pourra y avoir de véritable réconciliation nationale consécutive au douloureux conflit interne des années quatre-vingt-dix que si les autorités algériennes donnent des éclaircissements sur le sort des « disparus » et proposent aux familles un recours utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sincères.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Adresse électronique :** \_\_\_\_\_



Abdelaziz Bouteflika  
Président de la République algérienne  
Présidence de la République  
El Mouradia  
Alger  
Algérie

Index : MDE 28/005/2009

*Photo : Un couple algérien manifeste avec les familles de disparus à Relizane, dans l'ouest de l'Algérie, en novembre 2000 © Amnesty International*

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House,  
1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)